

# Examen d'ensemble du Plan d'action mondial de l'OMS pour combattre la résistance aux antimicrobiens

## Note d'évaluation – septembre 2021

### Objet, objectif et portée de l'examen

Le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens (le Plan d'action mondial) définit un cadre de mesures, axées autour de cinq objectifs, à prendre par trois groupes de parties prenantes (États Membres, Secrétariat et partenaires nationaux/internationaux) au cours des cinq à dix prochaines années, qui permettront aux pays d'élaborer des plans d'action nationaux. L'objectif de cet examen d'ensemble était de renforcer les travaux actuellement menés au sujet de la résistance aux antimicrobiens. Sur la base des cinq objectifs du Plan d'action mondial, l'examen a dressé le bilan des réussites, des problèmes et des meilleures pratiques, tiré des enseignements et proposé des recommandations dont l'OMS et d'autres parties prenantes concernées par la résistance aux antimicrobiens pourront se servir pour orienter la mise en œuvre future du Plan d'action mondial et étayer la prise de décisions. La portée de l'examen était définie par le Plan d'action mondial, lequel couvre la résistance non seulement aux antibiotiques, mais aussi aux antimicrobiens et prend en considération toutes les parties prenantes du point de vue de l'OMS.

### Principales constatations et conclusions

Il s'est révélé très difficile d'évaluer les progrès réalisés en vue d'atteindre les résultats, car ces derniers ne sont pas clairement définis. Si le cadre de suivi et d'évaluation du Plan d'action mondial énonce une série d'indicateurs de résultats possibles, il faut en définir un plus petit nombre pour pouvoir mettre en place un suivi actif.

**Objectif 1 :** Mieux faire connaître et comprendre le problème de la résistance aux antimicrobiens grâce à une communication, une éducation et une formation efficaces. Le Plan d'action mondial a permis de mieux faire connaître le problème de la résistance aux antimicrobiens à l'échelle mondiale et dans de nombreux pays. Toutefois, en l'absence de train de mesures ciblées, il n'a pas été possible d'accroître les ressources financières disponibles pour lutter contre ce problème. On ne sait pas précisément quel type de sensibilisation et de compréhension il faut promouvoir, auprès de quel public ni à quelle fin. L'indicateur de résultats pour cet objectif n'est pas clairement défini, et les efforts réalisés jusqu'à présent pour recueillir des

données sur les résultats ont été sporadiques et dispersés.

**Objectif 2 :** Renforcer les connaissances et les bases factuelles par la surveillance et la recherche. Les parties prenantes se sont résolument engagées à développer le Système mondial de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (GLASS), ce qui s'est traduit par une hausse du nombre d'inscriptions au système et du nombre de domaines/modules couverts. Cependant, GLASS n'est actuellement pas capable de fournir des données représentatives et comparables sur la résistance aux antimicrobiens dans les différents pays, et il est peu probable qu'un système reposant sur la surveillance sentinelle en soit capable dans un avenir proche au vu des différences de capacité des laboratoires et de pratiques d'essais cliniques. Intégrer la surveillance dans tous les secteurs reste un défi à relever ; en effet, une approche de la surveillance fondée sur le principe « Une seule santé » ferait défaut dans de nombreux pays, en raison de contraintes techniques et financières et de problèmes de coordination. Dans la pratique, les activités de recherche menées au titre du Plan d'action mondial portent essentiellement sur la recherche-développement de produits.

**Objectif 3 :** Réduire l'incidence des infections par des mesures efficaces d'assainissement, d'hygiène et de prévention des infections. La principale difficulté liée à cet objectif concerne la portée des mesures de lutte anti-infectieuse, qui sont utiles à un vaste éventail de maladies et problèmes autres que la résistance aux antimicrobiens. De ce fait, la Division Résistance aux antimicrobiens n'exerce pas un contrôle direct sur cet objectif, et n'en assume pas la responsabilité, et doit donc collaborer avec d'autres divisions pour progresser sur la question. Il ressort de l'analyse que, pour beaucoup de pays, les progrès réalisés en 2020 dans ce domaine étaient limités.

**Objectif 4 :** Optimiser l'usage des médicaments antimicrobiens en santé humaine et animale. D'aucuns craignent que cet objectif se concentre uniquement sur la santé humaine et animale, excluant des domaines importants tels que la santé végétale, la production alimentaire, la sécurité sanitaire des aliments et l'environnement. Il existe peu de données sur la manière dont les antimicrobiens sont actuellement utilisés, et on

redoute que le Plan d'action mondial et sa mise en œuvre favorisent davantage le recours excessif aux antibiotiques que l'accès aux antibiotiques appropriés lorsqu'ils sont nécessaires. Bien que de nombreux travaux aient été menés pour mettre au point un cadre de gestion de la résistance aux antimicrobiens, la négociation d'un tel cadre n'est plus à l'ordre du jour, mais le problème de la résistance aux antimicrobiens devrait être pris en compte dans le traité sur les pandémies qu'il est proposé d'élaborer. On considère que certaines initiatives prises par le Secrétariat de l'OMS – telles que la classification AwaRe, la révision de la Liste modèle OMS des médicaments essentiels, la Liste OMS des agents pathogènes prioritaires et la Liste OMS des antimicrobiens d'importance critique pour la médecine humaine – ont eu des répercussions particulièrement importantes.

**Objectif 5 :** Dégager les arguments économiques en faveur d'investissements durables qui tiennent compte des besoins de tous les pays et accroître les investissements dans la mise au point de nouveaux médicaments, outils diagnostiques, vaccins et autres interventions. Il y a eu relativement peu de progrès réalisés quant aux arguments économiques en faveur d'investissements durables, et ce en raison du manque d'informations sur la charge de morbidité de la résistance aux antimicrobiens aux niveaux mondial, régional et – en particulier – national. La création du fonds d'affectation spéciale pluripartenaire est une bonne nouvelle, mais il est préoccupant que ce fonds ne soit que très partiellement financé à l'heure actuelle. Néanmoins, le Secrétariat de l'OMS a joué un rôle clé dans de nombreuses initiatives majeures, notamment la création du Partenariat mondial pour la recherche-développement d'antibiotiques et du Fonds d'action contre la résistance aux antimicrobiens, la rédaction de rapports reconnus sur la filière de développement d'antibiotiques et l'élaboration d'une liste prioritaire des agents pathogènes bactériens en vue de la mise au point de nouveaux produits et d'un certain nombre de profils de produits cibles pour des agents antibactériens et des produits de diagnostic.

**Coordination avec des partenaires internationaux et nationaux :** Bien qu'il n'existe pas de définition commune explicite de ce que signifie le principe « Une seule santé », la base de coordination/collaboration en la matière la plus claire se trouve sans doute dans le cadre stratégique tripartite, dont l'OIE et la FAO sont des partenaires internationaux majeurs. Des voix s'élèvent pour que le Plan d'action mondial mette davantage l'accent sur les questions environnementales et que le PNUE soit davantage inclus dans les travaux. On s'efforce actuellement d'établir des structures de gouvernance mondiales, mais le Plan d'action mondial

et les rapports d'activité ne tiennent pratiquement pas compte des rôles fondamentaux que jouent d'autres institutions multilatérales et agences des Nations Unies, ainsi que d'autres secteurs, y compris la société civile et le secteur privé, dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens.

**Équité et inclusion :** Si le Plan d'action mondial reconnaît l'importance que revêtent l'équité et l'inclusion, d'aucuns craignent que sa mise en œuvre ne soit pas suffisamment axée sur le genre, l'inclusion et les droits humains.

**Systèmes de santé :** La faiblesse des systèmes de laboratoires est un obstacle majeur à l'efficacité des programmes visant à lutter contre la résistance aux antimicrobiens, mais cet aspect n'est pas explicitement reconnu dans le Plan d'action mondial. D'autres éléments constitutifs des systèmes de santé sont aussi extrêmement pertinents dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, mais on ne sait pas bien comment les mesures de lutte s'inscrivent dans le cadre plus large des systèmes de santé.

**Structures et systèmes internes de l'OMS :** L'OMS a exprimé son engagement à agir contre le problème de la résistance aux antimicrobiens en créant une division dédiée, qu'elle a dotée des ressources nécessaires. La nomination d'une Sous-Directrice générale à la tête de cette division a permis de faire mieux connaître le problème de la résistance aux antimicrobiens, à la fois au sein de l'OMS et à l'extérieur de l'Organisation. Cependant, si des liens existent entre la résistance aux antimicrobiens et les objectifs plus larges de l'OMS, par exemple les ODD liés à la santé, on pourrait les mettre davantage en évidence.

**COVID-19 :** Du fait de la COVID-19, nombre de mesures et programmes de lutte contre la résistance aux antimicrobiens ont été perturbés ou adaptés. Toutefois, cela a aussi été l'occasion de renforcer l'action menée, y compris sur des questions telles que l'importance des tests de diagnostic et des capacités de laboratoire, le caractère nécessaire de la lutte anti-infectieuse et le rôle majeur que jouent les établissements de soins en amplifiant les maladies infectieuses. Par ailleurs, la riposte à la COVID-19 a pu avoir des effets variés sur les niveaux d'utilisation des antibiotiques, et donc sur les niveaux de résistance aux antimicrobiens. La COVID-19 a montré clairement ce à quoi pouvait ressembler une pandémie, notamment en l'absence de mesures médicales de riposte efficaces, et a renforcé la compréhension des liens qui existent entre la santé des êtres humains, celle des animaux et celle de l'environnement. De plus, elle a mis en lumière les insuffisances de certaines approches reconnues de recherche-développement et montré ce qu'il était

possible de faire, par exemple dans la mise au point de vaccins et de traitements, lorsque la situation l'imposait.

### Recommandations

**Recommandation 1 :** Le Secrétariat de l'OMS et les États Membres devraient déterminer le meilleur moyen de renforcer le Plan d'action mondial actuel, à la fois sur le court terme et sur le moyen et long terme.

**Recommandation 2 :** Le Secrétariat de l'OMS et les États Membres devraient préciser la définition et la portée de l'objectif 1.

**Recommandation 3 :** Le Secrétariat de l'OMS et les États Membres devraient continuer d'appuyer le GLASS et compléter ce système par des méthodes qui permettent de recueillir des données exactes, représentatives et comparables sur la résistance aux antimicrobiens aux niveaux national, régional et mondial.

**Recommandation 4 :** Le Secrétariat de l'OMS et les États Membres devraient trouver des moyens de promouvoir des mesures efficaces d'assainissement, d'hygiène et de prévention des infections qui réduisent la résistance aux antimicrobiens.

**Recommandation 5 :** Le Secrétariat de l'OMS et les États Membres devraient réfléchir à la manière de faire avancer les travaux relatifs à l'objectif 4 et de les suivre de façon plus efficace.

**Recommandation 6 :** Le Secrétariat de l'OMS devrait expliquer comment les arguments économiques en faveur d'investissements durables dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens seront formulés et utilisés pour obtenir les ressources qui sont nécessaires aux niveaux mondial, régional et national.

**Recommandation 7 :** Les États Membres et le Secrétariat de l'OMS devraient continuer de progresser dans le domaine de la recherche-développement de produits.

**Recommandation 8 :** Le Secrétariat de l'OMS et d'autres organisations de la collaboration tripartite devraient trouver des moyens de renforcer la coordination et de reconnaître et d'accroître au maximum la contribution d'autres acteurs.

**Recommandation 9 :** Les États Membres et le Secrétariat de l'OMS devraient trouver des moyens de mieux tenir compte de l'équité et de l'inclusion dans les programmes et mesures de lutte contre la résistance aux antimicrobiens.

**Recommandation 10 :** Les États Membres et le Secrétariat de l'OMS devraient trouver des moyens d'insister plus efficacement sur l'importance de suivre une approche fondée sur la compréhension des systèmes de santé dans les mesures de lutte contre la résistance aux antimicrobiens.

**Recommandation 11 :** Les États Membres et le Secrétariat de l'OMS devraient passer en revue les structures et systèmes internes de l'OMS pour s'assurer

qu'ils sont capables d'étayer efficacement les mesures de lutte contre la résistance aux antimicrobiens.

**Recommandation 12 :** Le Secrétariat de l'OMS devrait examiner les enseignements tirés concernant les mesures de lutte contre la résistance aux antimicrobiens dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

### Personnes à contacter

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le Bureau de l'évaluation à l'adresse

suivante : [evaluation@who.int](mailto:evaluation@who.int)

Hyperliens : [rapport d'évaluation](#) et [annexes](#) (en anglais seulement)